



Construire et réussir les projets

En partenariat avec

[*Avant-propos*]

Le conseil d'administration de l'Unafoparcours a souhaité que cette journée soit organisée pour rassembler les acteurs du dispositif Maison-relais autour des conditions de développement et de réussite des projets. Pour nous, ces deux aspects sont intimement liés : ce sont les conditions initiales d'émergence des maisons qui déterminent leur capacité de réussite, et ce sont les enseignements tirés de leur fonctionnement qui nous informent sur les conditions à réunir en amont.

Le rapport de mission de Michel Pélissier, remis à Christine Boutin, ministre du Logement, nourrira un premier débat entre acteurs institutionnels sur les freins et les leviers de développement d'un dispositif dont il souligne l'utilité et la pertinence. Nous favoriserons ensuite l'échange de pratiques entre participants, en ateliers, à partir d'expériences repérées, afin de vérifier l'adéquation des projets aux publics les plus fragiles et de nous interroger sur la nature du travail mis en œuvre dans les maisons-relais. Claire Lévy-Vroelant, sociologue, conclura la journée en mettant en perspective ce dispositif au regard de nos échanges et de son travail de recherche sur l'habitat social. L'essentiel de la rencontre sera repris dans une publication.

L'Unafoparcours poursuivra le travail sur les maisons-relais, en proposant des services et outils nouveaux pour renforcer le professionnalisme au service des projets et contribuer à l'intelligence collective de ce dispositif.

La formation est un de ces outils. Nous y sommes attachés et nous proposerons prochainement un stage destiné aux responsables de maison-relais. La formation diplômante " Responsable de résidence sociale", dont vous trouverez la présentation dans votre dossier, s'adresse également à eux.

Par ailleurs, l'Unafoparcours met en place un partenariat avec le Cetaf, qui coordonne l'activité des centres d'examen de santé, afin de faire bénéficier les résidents des maisons-relais d'un examen périodique de santé, action s'inscrivant dans la dynamique d'insertion de cette population fragilisée.

Nous élaborons un référentiel d'auto-évaluation des prestations et services rendus en résidence sociale. Il concerne également les maisons-relais et sera testé, dès l'automne, dans un certain nombre de ces établissements.

Enfin, la gestion locative est une préoccupation de l'Unafoparcours. Elle est nécessaire pour permettre un bon exercice des droits et devoirs des résidents en maison-relais, assurer le bon entretien des maisons et en faire des lieux de sécurité, notamment en matière de risques incendie. Des outils existent d'ores et déjà, vous êtes invités à en prendre connaissance.

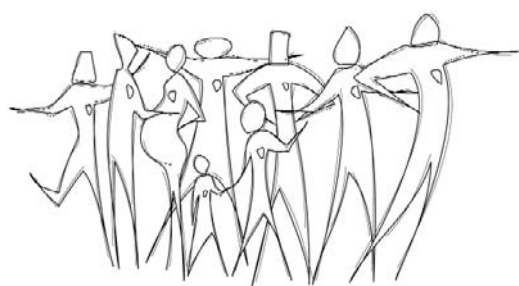
Cette journée n'aurait pu avoir lieu sans le concours des partenaires qui ont élaboré avec nous son contenu : le mouvement Pact-Arim, les petits frères des Pauvres, la Fondation Abbé Pierre, Habitat et Humanisme, la Cité Saint-Jean du Secours Catholique. Qu'ils en soient ici remerciés.

La réussite des maisons-relais tient, en effet, à la diversité des expériences qui sont menées, croisées avec les échanges et les débats, qui permettent de trouver un langage commun et des points d'appui pour continuer à développer et à réussir ces projets au service de personnes très fragiles.

Bonne journée à tous !



Maisons-relais : quelques repères	p 4
Programme de la journée - Table ronde.....	p 5
- Ateliers et conclusion.....	p 6-7
La circulaire de 2002.....	p 8-11
La synthèse du rapport d'évaluation de "Ville et Habitat"	p 12-16
Nos partenaires.....	p 17-21
L'Unafo en bref.....	p 22



Retrouvez tous les documents relatifs à la journée Maisons-relais sur

www.unafo.org



Historique

1998	Programme expérimental "Pensions de famille"
2002	Mise en place des "maisons-relais" par la circulaire n°2002/595 du 10 décembre 2002, complétée par l'instruction du 11 mars 2003 et une note d'information de 2005
Mars 2007	Promulgation de la loi instituant un droit au logement opposable (Dalo), qui encourage leur développement et prévoit la création de 12 000 places en maison-relais.
Octobre 2007	Remise du rapport d'évaluation de "Ville et Habitat" - Etat des lieux au 21 décembre 2006 (cf p12-16)
Décembre 2007	Une mission nationale d'évaluation du développement du dispositif est confiée à Michel Pélissier par le ministère du Logement
Janvier 2008	Journée de travail à la DGAS autour du rapport d'évaluation de "Ville et Habitat"
Mai 2008	Remise du rapport de Michel Pélissier à Christine Boutin, ministre du Logement

Caractéristiques

Une résidence sociale de petite taille : dix à vingt-cinq logements

Un public fragile : des personnes en situation de grande exclusion

Des logements autonomes : cuisine et sanitaires intégrés

Un cadre semi-collectif : des espaces communs (cuisine collective, salle à manger etc)

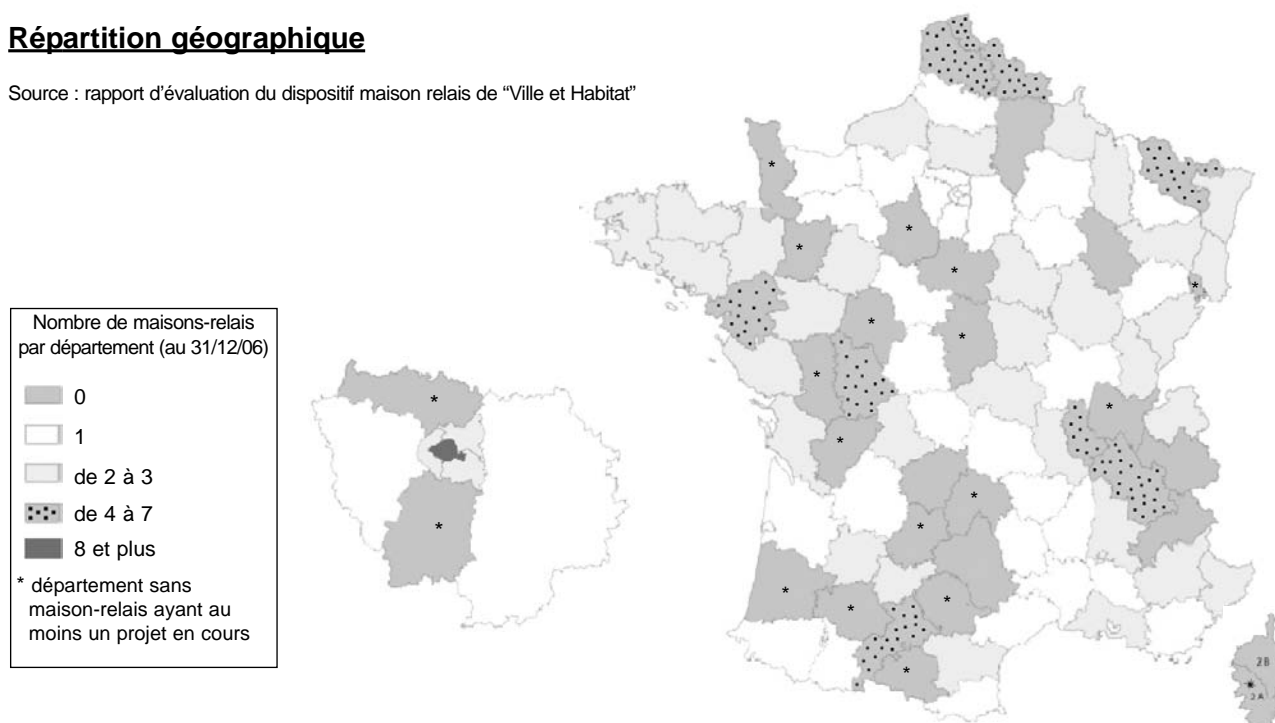
Un habitat durable : pas de condition de durée de résidence

Un accompagnement : une aide renforcée à la vie quotidienne (santé, hygiène, alimentation, animation) par la présence d'hôtes.

Un mode de financement spécifique : bien que le financement du bâti reste le même que pour les résidences sociales, le financement de fonctionnement diffère. Afin de financer les emplois d'hôtes, la participation de l'Etat est passée de 8€ à 12€ par jour et par place et doit être unifiée pour l'ensemble des maisons-relais à 16€.

Répartition géographique

Source : rapport d'évaluation du dispositif maison relais de "Ville et Habitat"





9h

Accueil

Développement des maisons-relais : freins et préconisations

9h30 - 11h

Michel Pélissier a été chargé par Christine Boutin, ministre du Logement, d'une mission sur les maisons-relais. Les pouvoirs publics annoncent la mise en place de 12 000 places à l'horizon 2009, mais seulement 4 619 places ont été créées à fin décembre 2007. Quels sont les freins à la mise en place des maisons-relais et quelles préconisations faire pour accélérer leur création ? Nous entendrons Michel Pélissier présenter le rapport qu'il a remis à la ministre et nous demanderons aux invités de réagir au cours de la Table ronde.

Intervenants :



Michel Pélissier,
préfet,
conseiller maître en service extraordinaire
auprès de la Cour des comptes

Alain Régnier,
préfet délégué général à la coordination
de l'hébergement et de l'accès au logement
des personnes sans-abri et mal logées



Nelly Lordemus,
directrice générale d'Emmaüs Habitat



Jean-Marie Oudot,
président de l'Unafo





11h - 12h30

Les conditions du développement des projets

Atelier 1, salle Laffon (Rdc)

▲ **Repérer les besoins : quels publics et quels projets pour les maisons-relais ?**

Repérer en amont les besoins locaux des publics est nécessaire pour orienter la recherche immobilière et définir un projet social, en cohérence notamment avec le PDALPD. Qui a initié le projet ? Comment se sont nouées les collaborations ? Quels ont été les débats pour caractériser les publics et les projets ?

Intervenants : Akim Bentroudi (Cald), Bernadette Martin (Coatel), Carol Poméon (Habitat et Humanisme)
 animateur/rapporteur : Frédérique Mozer (Fondation Abbé Pierre) / Gaëlle Blanchon (Aralis)

Atelier 2, salle Olive (1^{er} étage)

▲ **Comment être réactif aux opportunités immobilières ?**

L'incitation forte à la réalisation de projets, dans un contexte de pénurie du foncier disponible, rend nécessaire une grande réactivité des promoteurs de projets face aux opportunités. Quels rapports en amont ont été noués entre propriétaires, bailleurs et gestionnaires ? Des comités de pilotage ont-ils été créés ? A quels obstacles administratifs éventuels se sont-ils heurtés ? Quels délais faut-il prendre en compte dans le montage d'un projet ?

Intervenants : Alain Beaufrère (Cité Saint-Jean), Djamel Cheridi (Aftam)
 animateur/rapporteur : Christine Gavend-Bellini (AATES) / Pierre-Marc Navales (Unafo)

Atelier 3, salle Potiron (1^{er} étage)

▲ **Quelle maison dans quel environnement ?**

Les projets maisons-relais sont nés dans des bâtis très divers : logements neufs, réhabilités, utilisation de capacités existantes reconverties, mixité de produits immobiliers différents dans un même ensemble, typologies d'appartements variées. Comment le choix immobilier s'est-il fait ? Quelles ont été les préoccupations des acteurs pour faire correspondre le projet immobilier aux besoins des résidents ?

Intervenants : Stéphane Smeets (Aftam), Jean-Luc Sutter (Alsa), Isabelle Vernay (Aralis)
 animateur/rapporteur : Anne-Claire Hochedel (Cité la Madeleine) / Olivier Cerf (Habitat et Humanisme)

Atelier 4, salle Aubergine (1^{er} étage)

▲ **Comment faire face aux surcoûts spécifiques ?**

Au vu de la particularité du dispositif (faible nombre de logements, importance des parties communes...), on peut repérer un certain nombre de surcoûts spécifiques : mobilier, application des normes accessibilité, haute qualité environnementale, etc. Quels ont été les choix des acteurs ? Comment mieux faire face à ces surcoûts ? Comment les financer ?

Intervenants : Michel Anselme (Antin Résidences), Patrick Chassignet (Fondation Abbé Pierre), Thierry Mounier (Aftam)
 animateur/rapporteur : Renée Bories (Adoma) / Jacques Vial (Unafo)

Atelier 5, salle Tilleul (1^{er} étage)

▲ **Optimisation d'un montage financier dans le cadre des politiques publiques**

Le financement banal du logement très social (PLAI) et des résidences sociales permet-il de faire face aux contraintes spécifiques des maisons-relais ? Comment les acteurs ont-ils optimisé le financement des opérations ? Comment le projet de gestion de la maison-relais s'est-il équilibré ? Les collectivités locales se sont-elles impliquées dans les opérations en financement initial ou en fonctionnement ?

Intervenants : Laurent Dory (Habitat et Humanisme), Marie-Isabelle Lemierre (DDE 72), Manuel Smadja (Api Provence)
 animateur/rapporteur : Annick Leprince (Adoma) / Florence Coquart (Unafo)

12h30

Déjeuner



Les conditions de réussite des maisons-relais

14h - 15h30

Atelier 1, salle Potiron (1^{er} étage)

▲ Politiques de peuplement et d'attribution

En matière de mixité des publics et des problématiques, quels choix ont été faits ? Comment un partenariat local s'est-il mis en place pour attribuer les disponibilités ? Comment s'articule-t-il avec les récentes commissions de médiation mises en place dans le cadre de la loi instituant un droit au logement opposable ?

Intervenants : Manuel Smadja/Alexia Facchinetti (Api Provence), Jean-Paul Garreau (Aftam), F-Xavier Turbet-Delof (Petits frères des Pauvres-AGE)
Animateur/rapporteur : Olivier Cerf (Habitat et Humanisme) / Lydie Barrau (Adoma)

Atelier 2, salle Laffon (Rdc)

▲ Quelles sont les missions et compétences de l'équipe d'une maison-relais ?

Comment l'équipe de la maison-relais définit-elle ses missions ? Quelles sont les compétences nécessaires ? Quelle organisation ? Comment missions et compétences s'articulent-elles avec les acteurs de proximité ?

Intervenants : Alain Beaufrère (Cité Saint-Jean), Josette Belzacq (Habitat et Humanisme), Adeline Gervex (AATES)
Animateur/rapporteur : Emmanuel Chardon (AMAT) / Djamel Cheridi (Aftam)

Atelier 3, salle Aubergine (1^{er} étage)

▲ Vie quotidienne et ouverture sur l'environnement

Autour de quelles activités la vie quotidienne de la maison-relais s'organise-t-elle ? Comment les résidents participent-ils à la vie commune ? Comment les activités de la maison-relais permettent-elles une ouverture sur l'environnement ?

Intervenants : Patrick Chassignet (Fondation Abbé Pierre), Céline Gandon (RS Nelson Mandela), Christine Sénéchal (Habitat et Humanisme)
Animateur/rapporteur : Aurélie El-Hassak Marzorati (Adoma) / Gaëlle Blanchon (Aralis)

Atelier 4, salle Olive (1^{er} étage)

▲ Boîte à outils du fonctionnement du dispositif

Quels sont les outils dont disposent les équipes des maisons-relais pour mener à bien leur projet, notamment dans les domaines du bâti et de son entretien, de la gestion locative et de la mise en œuvre du projet social ? Comment les utiliser efficacement ?

Intervenants : Laurent Dory (Habitat et Humanisme), Stéphane Smeets (Aftam), Frédérique Mozer (Fondation Abbé Pierre)
Animateur/rapporteur : Pierre-Marc Navales (Unafo) / Jacques Vial (Unafo)

Atelier 5, salle Tilleul (1^{er} étage)

▲ Comment évoluent les projets et comment les évaluer ?

A long terme, des différences peuvent apparaître entre la définition initiale du projet et sa mise en œuvre concrète. Comment les mesurer et les gérer ? Comment rendre compte aux financeurs du travail réalisé et des services rendus ? Comment communiquer vers l'ensemble des acteurs locaux pour montrer l'intérêt des maisons-relais ?

Intervenants : Anne Longevialle (Aml), Carol Poméon (Habitat et Humanisme), Jean-Luc Sutter (Alsa)
Animateur/rapporteur : Gilles Desrumaux (Unafo) / Florence Coquart (Unafo)

16h - 17h

Conclusion

Claire Lévy-Vroelant, chercheur en sciences sociales, assistera à nos travaux et en rendra compte en conclusion. Son travail sur l'habitat social de fait, les hôtels meublés, les pensions de famille, les résidences sociales, permettra d'ouvrir le champ de la réflexion et d'apporter un éclairage supplémentaire aux problématiques évoquées tout au long de la journée.



I. - OBJECTIFS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE DES MAISONS RELAIS

La maison relais est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Les maisons relais s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

Il est important de rappeler que la maison relais ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrant un cadre semi-collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. La maison relais constitue une modalité particulière de résidence sociale, régie par les articles R. 353 et suivants du code de la construction et de l'habitat et la circulaire no 965733 du 17 décembre 1996. Elle ouvre droit au bénéfice de l'allocation personnalisée au logement (APL).

II. - CARACTÉRISTIQUES DES MAISONS RELAIS

Il s'agit de structures de taille réduite, associant logements privatifs et espaces collectifs favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et avec les hôtes, qu'il convient de rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire.

L'hôte ou le couple d'hôtes

Ils jouent un rôle primordial d'animation et de régulation de la vie quotidienne de la maison. De par sa qualification qui peut être diverse, conseiller(ère) en économie sociale et familiale (CESF), assistant de service social, AMP (aide médico-psychologique) ou par leur expérience reconnue dans le champ de l'accueil et de l'insertion des personnes en difficulté, ils doivent être d'abord à l'écoute des pensionnaires en assurant une présence quotidienne auprès d'eux.

A ce titre, et en plus de l'organisation quotidienne de la vie de la maison relais, ils doivent :

- définir conjointement avec les résidents les modalités de la vie collective ;
- animer les espaces et les temps communs à tous les pensionnaires avec un principe de réunion périodique avec les pensionnaires, indispensable à la régulation de la vie de la maison et moment privilégié pour les animations et/ou les activités communes ;
- faciliter les relations entre les résidents ;
- savoir être à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif ;
- maintenir, le cas échéant, les contacts avec les services qui ont orienté le pensionnaire vers cette structure ;
- organiser les liens avec l'environnement local de la maison : mairie, services sanitaires et sociaux, équipements publics, structures d'animation et de loisirs ainsi que le voisinage de la pension, pour l'ouvrir au tissu social de proximité.

Enfin, l'hôte (ou le couple d'hôtes) peut également avoir en charge, en liaison avec l'association gestionnaire, des tâches de gestion locative quotidienne parmi lesquelles : l'admission des nouveaux pensionnaires, la surveillance et le maintien du bon entretien des logements et des espaces collectifs, la perception de la redevance et, le cas échéant, le suivi des plans d'apurement des dettes locatives et le respect du règlement intérieur.

Compte tenu du rôle de l'hôte (ou du couple d'hôtes) et de l'ensemble de ses tâches, il n'est pas envisageable que son temps de travail journalier soit inférieur à la demi-journée. Le projet social L'élaboration du projet social doit se situer très en amont de la définition du projet de création et permettre d'en préciser les grandes caractéristiques. Il doit en effet susciter une démarche partenariale de l'ensemble des acteurs concernés pour définir les conditions de sa réalisation sur le plan technique et financier (investissement, fonctionnement et politique de redevances) en fonction des caractéristiques des publics accueillis. Le projet social doit viser à l'intégration de la structure dans l'environnement social et faciliter l'articulation avec les acteurs locaux. Il définit les publics à accueillir et leurs besoins. Ces publics devront présenter, autant que possible, des profils et des parcours suffisamment variés pour dynamiser la vie sociale interne à l'établissement et favoriser son ouverture sur l'extérieur.



Toutes les personnes accueillies, qui, au demeurant, ne nécessitent pas forcément un accompagnement social lourd, peuvent continuer à être suivies par le service social ou médico-social qui les a orientées vers la maison relais. Si tel est le cas, et compte tenu du profil des populations accueillies et de leur parcours, le partenariat local d'intervention sociale avec les services sociaux de secteur sera alors formalisé. Il doit en aller de même pour les personnes ayant des problèmes psychiques pour lesquelles un partenariat avec les secteurs et intersecteurs psychiatriques devra être organisé.

Le financement

1. Le financement de l'investissement

S'agissant d'une résidence sociale, le financement de l'investissement sera assuré en prêts locatifs aidés-insertion (PLA-I). En outre, les financements issus de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) ainsi que ceux en provenance des collectivités locales, des caisses d'allocations familiales ou des caisses de la mutualité sociale agricole seront utilement recherchés pour adapter au mieux le montant de la redevance à la capacité contributive des pensionnaires et en tenant compte du pouvoir solvabilisateur des aides personnelles au logement.

2. Le financement du fonctionnement

Il s'agit essentiellement du financement de l'hôte ou du couple d'hôtes. La participation de l'Etat, financée sur les crédits du chapitre 46-81, article 20 du budget du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, est plafonnée à 8 euros par jour et par place.

Compte tenu de la spécificité des publics accueillis, il y a lieu de rechercher la participation de cofinanceurs, notamment les collectivités locales.

III. - CONCLUSION : L'INSCRIPTION DU PROGRAMME « MAISON RELAIS » DANS LE DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU LOGEMENT

La maison relais, du fait de la spécificité des publics accueillis, constitue l'une des réponses possibles aux besoins locaux recensés par les plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Ces plans constituent, en effet, le lieu de convergence et d'initiative pour la mise en oeuvre du droit au logement et assurent l'articulation des divers dispositifs départementaux en la matière. C'est pourquoi le recours à ce type d'établissement doit être l'objet d'une évaluation fine des besoins et des réponses à apporter localement en terme de structures adéquates répondant aux problématiques des publics du plan, au même titre que les résidences sociales de droit commun, les foyers pour personnes âgées ou adultes handicapés ou les CHRS.

Nous attachons une importance particulière à ce nouveau programme. Il doit permettre de faire évoluer les modes de prise en charge des personnes, encore trop souvent condamnées à la fréquentation répétitive des structures d'hébergement provisoire, vers des dispositifs leur assurant un accueil durable ; il est la condition première de leur réinsertion dans le tissu social.

Le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité,
F. Fillon

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
G. de Robien

La secrétaire d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion,
D. Versini



ANNEXE TECHNIQUE

Les caractéristiques techniques de la maison relais

Il doit s'agir de petites structures comportant au moins dix logements et pas plus de vingt-cinq, composées essentiellement de type 1, équipés pour permettre aux pensionnaires d'avoir un minimum d'autonomie. Le type de bâti peut être très diversifié mais il doit contribuer à la qualité de la vie de la pension elle-même et à son intégration dans l'environnement local.

Pour ce faire, vous envisagerez l'acquisition d'anciennes grandes maisons individuelles ou de bâtiments susceptibles d'être reconvertis en logements, situés plutôt en centre-ville ou en centre-bourg, à proximité de commerces, orientés sur la vie de quartier et offrant une liaison aisée avec les services sociaux de secteur.

Ces bâtiments comporteront des espaces collectifs : salle de réunion ou de télévision et, le cas échéant, un jardin ou une cour. Vous veillerez à la bonne articulation entre espaces collectifs et privatifs pour permettre d'assurer la convivialité de la pension de famille gage de stabilité pour les pensionnaires mais aussi compte tenu des caractéristiques de la structure qui est de favoriser le lien social.

L'agrément préfectoral

La maison relais peut être gérée directement par le propriétaire ou par un gestionnaire ayant reçu l'agrément préfectoral de type résidence sociale attestant de :

- son aptitude à assurer la gestion de ce type de structure sous les angles sociaux, techniques et financiers ;
- sa compétence dans le suivi des publics en difficulté.

La redevance et l'APL

Compte tenu de leur mode de financement, les maisons relais feront l'objet d'un conventionnement APL. Vous veillerez tout particulièrement à ce que le taux d'effort demandé aux résidents soit compatible avec leurs ressources en recherchant la modération dans le niveau de redevance pratiqué, notamment pour la partie « prestation » qui s'ajoute à l'équivalent loyer et charges locatives. En effet, l'APL applicable est l'APL-foyer.

Son montant ne couvre jamais à 100 % le montant de la redevance demandée aux pensionnaires puisque la rémunération des prestations fournies n'est pas prise en compte dans le calcul. Vous devrez en tenir compte pour vous assurer que le reste à charge global reste équitable par rapport à celui de personnes logées en logement ordinaire. En effet, ces publics disposent de ressources limitées qui peuvent être constituées de revenus de transfert (AAH, RMI, pension) et qui ne dépassent pas les plafonds PLA-I.

Les services de la DDE et de la DDASS analyseront à cet effet avec une attention particulière les bilans annuels qui leur sont transmis par les gestionnaires des maisons relais. Ils veilleront, en particulier, à ce que les prestations soient clairement identifiées et leurs coûts bien définis afin d'éviter que celles-ci ne fassent l'objet d'une double prise en compte au titre de la redevance et au titre du financement de l'hôte ou du couple d'hôtes.

La validation des projets et l'instruction des dossiers

Les projets seront validés au niveau local, par un comité régional composé d'un représentant du préfet de région à qui les dossiers seront adressés, d'un représentant du directeur régional de l'équipement et d'un représentant du directeur régional des affaires sanitaires et sociales.

Le montage du dossier doit impérativement être assuré en étroite concertation entre le comité de pilotage du PDALPD et les promoteurs du projet. Cette concertation doit permettre d'affiner le contenu du projet social et les caractéristiques techniques de la maison relais et d'arrêter le dispositif financier et économique le mieux adapté pour permettre sa faisabilité et en assurer la pérennité.

Les autres partenaires concernés par le projet : collectivités locales, financeurs, autres que l'Etat et le conseil général, ainsi que les organismes susceptibles, soit de présenter des candidats en tant que futurs pensionnaires, soit d'offrir des solutions de logement définitives ultérieures, seront également associés, en tant que de besoin, au montage du dossier.

Une synthèse nationale sera réalisée au terme du programme, à partir de l'analyse des projets retenus localement, conjointement par la DGAS et la DGUHC. Cette synthèse mettra en évidence l'originalité des projets, les points positifs et les difficultés que leur réalisation et/ou leur fonctionnement auront pu engendrer.

L'attribution des logements

Compte tenu de la nature du projet et de l'importance à parvenir à un peuplement équilibré de la maison relais, les règles d'attribution des logements feront l'objet d'un accord entre :

- le gestionnaire ;
- l'ensemble des réservataires ;
- les services qui auront orienté vers la maison relais les futurs pensionnaires.

Le bilan annuel établi par le gestionnaire comportera obligatoirement un état des différentes attributions pratiquées dans l'année.



EVALUATION DU DISPOSITIF MAISONS RELAIS Synthèse du rapport final-octobre 2007*

Rapport d'évaluation réalisé par "Ville et Habitat" à la demande de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) en partenariat avec la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGHUC)

Quatre questions clés pour l'évaluation

- Quelle est la plus-value actuelle des maisons relais ?
- Quelles sont les conditions de faisabilité, les facteurs de risque et de réussite dans le montage et le fonctionnement des projets ?
- Comment assurer un suivi de la production et du fonctionnement des structures, qui permette à la fois de rendre compte de l'existant mais aussi de participer à la programmation future ?
- Quels enseignements tirer des constats éventuels d'un décalage entre le public ciblé par la circulaire de 2002 et les résidents effectifs des maisons relais ?

Objectifs de la mission

- Evaluer la pertinence et la plus-value des maisons relais
 - Les publics / projet social
 - L'articulation des dispositifs
 - Les montages immobiliers
 - Les fonctions et services développés
- Construire un outil de suivi de l'offre / conception stratégique de l'information
- Mettre en débat les enseignements de l'évaluation ainsi que les pistes de propositions pouvant améliorer et optimiser le dispositif

Méthodologie

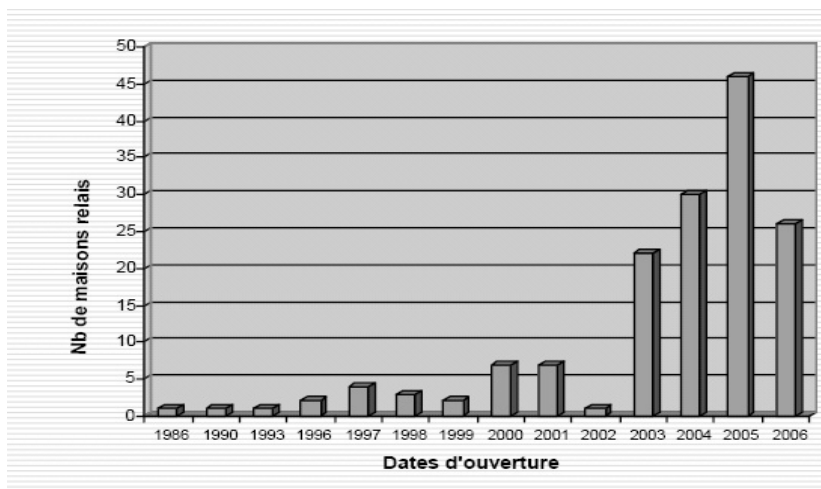
- Recensement et enquête par questionnaire
 - Recensement des maisons relais ouvertes au 31/12/06 : 160 structures
 - Taux de réponse au questionnaire : 74%
 - Enquête renforcée par téléphone
 - Constitution d'une base de données ; exploitation des résultats
- 9 études de site
Entretiens auprès des gestionnaires, des partenaires, des résidents
(ESP, Lusignan / Samu social, Paris / Cité Saint-Jean, résidence Batignolles, Paris / Le Brin d'espoir, Vern d'Anjou / Martine Bernard, Ebblinghem / Adrim, Marseille / Les Invités au Festin, Besançon / Habitat et Humanisme Rhône, le Bistrot des Amis, Lyon / Adoma, Montigny les Metz)
→ Monographies et tableaux comparatifs
- Entretiens auprès de personnes ressources : FNARS, FAP, USH, UNAFAM, les petits frères des Pauvres
- Organisation de groupes de travail sur les propositions (15/10/07 et 12/11/07)

*Synthèse élaborée par "Ville et Habitat" et résumée ici par l'Unaf.



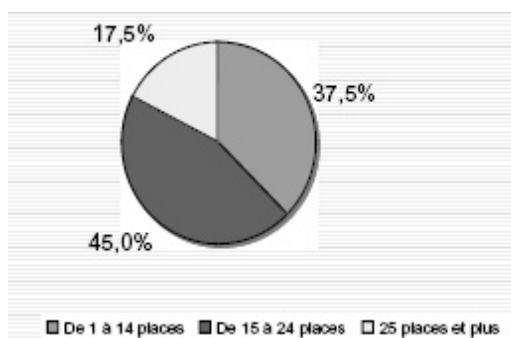
ETAT DES LIEUX : LES MAISONS RELAIS OUVERTES AU 31/12/06

160 maisons relais ouvertes au 31/12/06 totalisant 2 749 places. Une augmentation continue du nombre de maisons relais ouvertes.



Répartition en fonction du nombre de places

- Près de la moitié des maisons relais ont entre 15 et 24 places
- Une tendance à se situer de plus en plus entre 15 et 24 places



Répartition géographique

- Des maisons relais dans 70 départements de la France Métropolitaine
- 39% des départements concernés ne comptent qu'une maison relais ; 32% deux maisons relais
- Paris (12 MR) et le Rhône (7 MR) = 12% des maisons relais

Les porteurs de projet

Un grand nombre de gestionnaires différents : la quasi totalité ne gère qu'une maison relais.

La plupart sont des associations dont le métier est l'hébergement et l'insertion mais aussi des UDAF, des CCAS, Adoma, l'Aftam, des structures en lien étroit avec le secteur psychiatrique.

82% déclarent avoir pris l'initiative de la création de la maison relais ; 18% sont des maisons relais créées suite à une initiative inter partenariale.



Nombre de places (de 4 à 39 places)

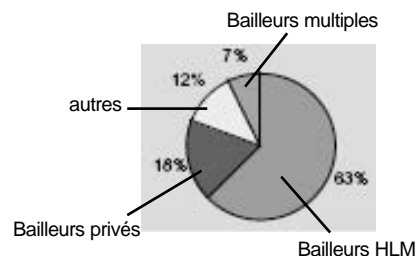
- 45% ont entre 15 et 24 places
- 37% des 1 à 14 places
- 17% des 25 places et plus

Structure des logements

- Très grande majorité de T1
- 64% des logements équipés de kitchenettes, 76-77% des logements équipés de toilettes, douches
- 89% des MR en agglomération, 11% en secteur rural

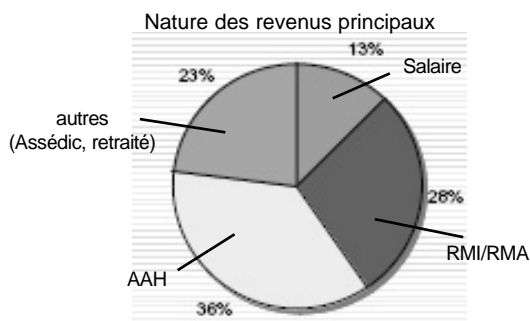
Les bailleurs

Dans 18% des cas, le gestionnaire est le propriétaire de la maison relais ; dans 82% des cas, propriété et gestion sont dissociées.



Les publics

- 95% des personnes logées sont isolées
- 19% des maisons relais accueillent des enfants
- La majorité des résidents a entre 30 et 50 ans, 10% ont moins de 30 ans et 4% plus de 65 ans



L'équipe de la maison relais

- De 1 à 2 ETP en moyenne
- Des fonctions qui évoluent (Gestion, Animation et médiation, Lien et médiation avec l'extérieur...)
- Des difficultés à en établir le profil

Les partenariats opérationnels

Au niveau de la commission d'attribution

Dans 88 % des cas, il existe une commission d'attribution, laquelle, dans 78 % des cas, associe des partenaires extérieurs dont les DDASS.

Au niveau du suivi

- La personne ayant orienté reste le référent
- De nombreux partenariats avec des travailleurs sociaux (97% des cas)
- Des partenariats avec les établissements de santé ou médicosociaux (85%)
- Des partenariats avec des associations caritatives (66%) et des bailleurs sociaux (41%)



Les financements

- En investissement
25 questionnaires renseignés
 - Des différences très importantes
 - 78% déclarent avoir mobilisé du PLAI
 - Difficulté des partenaires financiers à s'engager
 - Lenteur administrative
- En fonctionnement
Des différences importantes en fonction des co-financements mobilisés

LES ELEMENTS CLES DE L'EVALUATION

Les publics logés : diversité et spécificité

- Un public en situation de précarité et d'isolement
Cohérence entre le public ciblé par la circulaire de 2002 et les personnes logées
Pertinence du dispositif par rapport aux besoins des personnes en situation de précarité et d'isolement
- Questions soulevées par la présence de publics spécifiques ou " atypiques "
- Mixité des publics / équilibre de peuplement
- Pertinence du mode d'accueil par rapport aux besoins des publics
 - Une offre de logement sans limite dans le temps
 - Un logement individuel
 - Au sein d'un lieu de vie collectif
 - Un partenariat autour des situations individuelles

Les conditions de montage des projets : les difficultés rencontrées

- Origine des projets
 - Positionnement par rapport à la circulaire de 2002
 - L'impulsion des pouvoirs publics et le rôle des réseaux associatifs dans le développement des projets
- Les montages immobiliers / les difficultés rencontrées
 - Décalage entre l'agrément maison relais et le montage du projet immobilier qui limite l'implication des partenaires
 - Au niveau de la programmation (taille, organisation des espaces collectifs, accessibilité...), peu de savoir-faire, ou du moins faible transfert de savoir-faire en la matière
 - Au niveau de la relation bailleur/gestion, des clarifications à apporter : qui assure la gestion locative ? Que comprend la redevance ?...
- Des fonctionnements différenciés autour de la notion « d'habitat durable, offrant un cadre semi-collectif », fonctionnements qui se différencient principalement selon :
 - le niveau et les modalités de vie collective : des maisons relais fonctionnent selon un mode de vie communautaire tandis que, dans d'autres, le niveau de vie collective est très faible
 - le suivi et l'accompagnement individuel des résidents : au regard de leurs profils, tous les résidents ont des besoins de suivi individuel (au niveau administratif, social, médical...) ; les maisons relais participent de ce suivi, soit en l'internalisant pour tout ou partie, soit en étant le lieu où convergent les suivis des différents partenaires extérieurs.



AXES DE PROPOSITION

Axe 1. Assurer l'accueil des publics visés par la circulaire de 2002 dans un cadre partenarial, en cohérence avec les dispositifs publics

1.1. Réaffirmer les axes structurants du projet des maisons relais

- " accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde "
- 3 piliers : a) non limitation dans le temps ; b) autonomie du logement ; c) habitat semi-collectif

1.2. Inscrire les maisons relais dans les dispositifs publics d'habitat et de logement des personnes défavorisées

- Inciter à prise en compte des maisons relais dans les PLH, PDALPD... / Articulation avec la connaissance des besoins / Inscription dans une logique de programmation

1.3. Inscrire les maisons relais dans un partenariat de projet et dans un partenariat opérationnel pour la construction de réponses adaptées aux besoins des publics logés

- au niveau de la définition du projet
- au niveau de l'orientation et du suivi des personnes

1.4. Pour un certain nombre de situations à la marge des publics cibles, maintenir une souplesse pour accueillir ces projets, mais diffuser les termes de références des conditions à réunir

Axe 2. Préciser les conditions nécessaires au montage des projets et faciliter leur mise en œuvre

2.1. Des recommandations sur le produit " maison relais " mais surtout sur les conditions de création et de mise en œuvre des projets

- Non limitation dans le temps
- Taille des structures ; avantages et limites du diffus ; programmation du bâti, lien entre projet social et bâti ; type de logements, de locaux collectifs...
- Comment positionner les activités et services
- Contenu et montant de la redevance
- Inscription dans une logique de connaissance des besoins et de programmation
- Adossement à des partenariats locaux

2.2. Clarifications à apporter dans la relation bailleur/gestionnaire au niveau de :

- Articulation projet social / projet immobilier
- Formalisation du contrat entre le bailleur et le gestionnaire
- Modalités de constitution de la redevance

2.3. Mieux impliquer les collectivités locales dans la recherche des opportunités immobilières

Axe 3. Consolider les fonctions développées par les personnels intervenant en maison relais et les compétences nécessaires pour les mettre en œuvre

3.1. Ecriture d'un cahier des charges des fonctions et compétences à mobiliser

3.2. Les outils à mobiliser / règlements intérieurs / contrats d'occupation

Axe 4. Renforcer le pilotage et l'animation du dispositif

4.1. Construire des indicateurs pour participer à la programmation / En lien avec le fait d'appuyer la programmation des maisons relais et le développement des projets sur une connaissance territorialisée des besoins (notamment par une articulation avec les PDALPD)

4.2. Meilleure articulation des échelles départementales et régionales

4.3. Soutenir les gestionnaires et leurs partenaires dans la définition et la mise en œuvre des projets ; soutien aux initiatives de réseau, organisation d'échanges d'expériences / création de lieu d'échanges et de professionnalisation



Cité St-Jean : accueillir, héberger, soutenir, accompagner

La Cité Saint-Jean fait partie de l'Association des Cités du Secours Catholique. Association loi 1901 à but non lucratif, le Secours Catholique lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion et cherche à promouvoir la justice sociale.

L'association des Cités

L'Association des Cités du Secours Catholique est une association nationale en lien avec le Secours Catholique. Elle gère 16 établissements d'action sociale, dont la mission, en délégation de service public, est d'accueillir un public défavorisé, avec l'appui de 538 collaborateurs salariés et un budget de dépense de 35,4 M€.

L'Association des Cités du Secours Catholique est présente sur le champ de l'hébergement des personnes en difficulté, de l'insertion et du logement par des établissements d'hébergement et d'accompagnement (CHRS, hébergement, dispositif de maisons relais, résidences sociales) ainsi que sur le champ médico-social avec des établissements du handicap et de santé.

Répartition des établissements sur le territoire :

- 5 établissements à Paris
- 6 établissements en Ile-de-France (hors Paris)
- 5 établissements en province

La Cité Saint-Jean

La Cité Saint-Jean a été créée par l'Association des Cités du Secours Catholique pour dynamiser les sorties des personnes en CHRS et leur permettre l'accès, à court ou moyen terme, à un relogement définitif de droit commun. L'objectif est de donner, aux familles et aux personnes, un suivi social adapté dans un logement d'habitation intermédiaire et temporaire.

Le "savoir-faire" de la Cité Saint-Jean est de deux ordres : d'une part, des personnes qui souhaitent finaliser leur projet de vie à court ou moyen terme en résidences sociales avec un accompagnement social lié au logement ; d'autre part, des personnes souffrant d'isolement et sans projet défini, mais qui ont besoin d'un logement convivial en maisons relais avec un accompagnement social.

La Cité Saint-Jean propose la présence :

- d'un travailleur social "Hôte", pour l'accompagnement en maison relais
- d'un animateur et d'une équipe de bénévoles, pour les animations culturelles et de convivialité
- d'un suivi spécifique par un technicien, dans le cadre quotidien du logement
- d'un travailleur social, pour le suivi social lié au logement en résidences ou si nécessaire.

Elle peut donner une réponse adaptée à des personnes venant d'une structure d'hébergement, pour lesquelles l'accès au logement social, à court ou moyen terme, est impossible.

ACSC Cité Saint-Jean
72, rue Orfila - 75020 Paris
Tél : 01 44 69 94 96
saintjean@citesaintjean.fr



La Fondation Abbé Pierre : soutenir et défendre les mal-logés

Depuis près de 20 ans, la Fondation Abbé Pierre se bat pour que les plus faibles accèdent à un toit et que toute personne démunie puisse vivre dans des conditions décentes.

Pour réduire les situations de mal-logement, elle agit sur le terrain en produisant des logements accessibles et en réhabilitant les logements dégradés afin d'améliorer le confort des plus modestes. Devant l'augmentation sensible de la précarité, elle innove en soutenant des projets d'habitat qui apportent des réponses adaptées aux besoins des personnes en grande difficulté.

Lutter contre l'habitat indigne

Fin 2006, la Fondation a lancé un programme national de lutte contre toutes les formes d'habitat indigne. A travers cette action, elle soutient des projets visant à effectuer des travaux d'urgence pour réduire les risques liés à la sécurité ou à la santé des personnes.

Préserver le lien social et la dignité

L'Espace Solidarité Habitat de la Fondation accueille et oriente les mal-logés d'Ile-de-France, souvent désemparés, et les aide à faire valoir leur droit à un logement décent. 27 Boutiques Solidarité soutenues par la Fondation ouvrent leur porte à ceux qui n'ont plus que la rue. Ces lieux d'accueil de jour proposent de nombreux services tels que domiciliation, vestiaires, laveries, douches, consultations médicales ou permanences sociales, qui permettent aux plus exclus de reprendre pied. La recherche d'une solution de logement constitue un levier essentiel pour retrouver l'espoir.

Les Pensions de famille

Le durcissement des situations de pauvreté a mis en évidence de nouveaux besoins. Réservées aux personnes très fragilisées, ces résidences sociales d'un nouveau type sont de petite taille (elles accueillent entre 10 et 20 résidents) et sont animées par un couple d'hôtes. Chacun dispose d'un logement personnel et participe aux activités collectives qui structurent la vie quotidienne.

Impliquer les habitants

La Fondation encourage les projets associant les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie. Ceux-ci sont impliqués dans la construction ou la réhabilitation de leur logement. Leur participation active est aussi recherchée lorsque des projets à caractère culturel voient le jour dans les quartiers : partager des moments de créativité et de convivialité, c'est tisser de nouveaux liens et retrouver confiance en soi. Un suivi personnalisé permet de responsabiliser les habitants en matière de gestion de leur budget quotidien.

Interpeller

Depuis plus de dix ans, la Fondation publie son Rapport annuel sur l'état du mal-logement en France. S'appuyant sur des statistiques officielles et des enquêtes de terrain, il présente une analyse de la politique du logement en France, met en évidence les dysfonctionnements et formule des propositions concrètes susceptibles d'assurer l'accès au logement pour les personnes défavorisées. Ce rapport constitue son outil d'interpellation majeur.

Aux échelons national et régional, la Fondation siège dans les instances administratives et politiques en charge de la mise en oeuvre de la politique du logement. Elle lance régulièrement des études pour approfondir sa connaissance du mal-logement, et leurs résultats nourrissent son interpellation des pouvoirs publics.



Habitat et Humanisme : un logement pour bâtir un avenir

Aujourd'hui, en France, des milliers de personnes seules et de familles vivent dans des conditions précaires : logements provisoires, insalubres, exigus, foyers d'urgence.... Comment envisager une stabilité sociale et familiale dans ces conditions ?

C'est pour faire face à cette situation intolérable que Bernard Devert, professionnel du logement devenu prêtre, crée Habitat et Humanisme en 1985 à Lyon. Aujourd'hui, il s'agit d'un mouvement de 47 associations locales, regroupées en une fédération reconnue d'utilité publique.

Aider les personnes en difficulté à accéder à un logement

Habitat et Humanisme permet aux personnes et familles en difficulté :

- d'accéder à un logement à un loyer modéré, situé dans un quartier équilibré,
- de bénéficier d'un accompagnement de proximité favorisant une véritable insertion, mis en oeuvre par des équipes de bénévoles et/ou de salariés.

Les équipes locales accueillent les personnes en recherche de logement pour évaluer avec elles leur besoin et envisager ensemble une solution adaptée. Elles facilitent l'accès à un vrai logement situé dans un quartier ne focalisant pas l'exclusion et à un faible loyer. Elles accompagnent, dans leur quotidien, les familles logées, pour faciliter leur insertion dans la ville, la société.

Développement de petits habitats collectifs

Habitat et Humanisme contribue également au développement de petits habitats collectifs type "pensions de famille" destinés à des personnes isolées et fortement marginalisées. Ces projets conjuguent autonomie de petits logements et soutien d'une communauté de vie, grâce à la présence d'un ou deux responsables de maison sur place. Aujourd'hui, 14 maisons sont en activité et 15 autres devraient ouvrir leurs portes prochainement.

Ainsi, par son action, Habitat et Humanisme vise à créer les conditions d'existence d'un habitat pour tous, non seulement un toit, mais aussi un lieu de vie et de relation. Le mouvement travaille aussi à développer une véritable mixité sociale dans les quartiers, afin que des liens se tissent et que des gens d'origine différente cohabitent en harmonie.

Des placements financiers solidaires

Enfin, pour financer son action, Habitat et Humanisme propose des placements financiers solidaires : actions de société foncière, FCP, contrat d'assurance-vie, livrets d'épargne, pour que l'économie soit aussi un lieu de partage. Habitat et Humanisme bénéficie du soutien de 15 000 personnes engagées à ses côtés dans le bénévolat et le financement solidaire, et a permis de loger plus de 9 000 familles depuis sa création.

Habitat et Humanisme en chiffres

47 associations locales

1 100 nouvelles familles défavorisées logées en 2007

144 salariés

15 000 adhérents / souscripteurs / donateurs

1 850 bénévoles

1 438 logements appartenant à la Foncière d'Habitat et Humanisme

Quelque 2 600 logements apportés par des propriétaires privés et publics, et gérés par Habitat et Humanisme, soit en direct par la sous-location, soit *via* une des 9 AIVS du mouvement.

Fédération Habitat et Humanisme
69, chemin de Vassieux - 69300 Caluire
Tél. : 04 72 27 42 58 - Fax : 04 78 23 82 53
email : federation@habitat-humanisme.org
Site : www.habitat-humanisme.org



La Fédération nationale des Pact Arim : réseau associatif au service de l'habitat

Le Mouvement Pact Arim, premier réseau associatif national au service des personnes et de leur logement

Le Mouvement Pact, représenté par sa Fédération nationale, est le premier réseau associatif et professionnel au service des personnes et des familles, pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales. Regroupant 145 associations professionnelles réparties sur tout le territoire national, (2 500 salariés et 2 600 bénévoles), le Mouvement Pact participe à la mise en œuvre de politiques publiques favorisant l'accès et le maintien dans leur logement de personnes à ressources modestes. À ce titre, il joue un rôle majeur dans le domaine de l'habitat privé à fonction sociale.

Acteurs de l'économie sociale et solidaire, les Pact partagent un projet associatif qui vise à :

- produire une offre de logements à loyer maîtrisé favorisant la diversité de l'habitat dans les villes et les pays
- adapter l'habitat aux besoins et aux usages
- combattre l'habitat insalubre et indécemment
- travailler à la mise en œuvre d'accès durable des plus démunis à un logement et assurer leur accompagnement.

Par leurs actions auprès des collectivités, les Pact contribuent au développement local. Ils s'attachent également à proposer des solutions techniques allant dans le sens du développement durable et du logement à coût global abordable.

Chaque année, le Mouvement Pact contribue à l'amélioration d'environ 87 000 logements, il gère 16 200 logements d'insertion ou d'hébergement, dont 10 000 logements en propriété propre. Il négocie plus de 1 300 contrats avec des collectivités et accompagne 11 000 familles. Plus de 30 000 logements sont adaptés pour les personnes âgées et handicapées. Cette activité génère près d'1 milliard d'euros de travaux par an.

Les services proposés par les associations Pact Arim

Améliorer et adapter l'habitat des particuliers et combattre le logement indigne

Pour les particuliers, qu'ils soient propriétaires occupants, bailleurs ou locataires, actifs ou retraités, handicapés, défavorisés : les associations Pact Arim apportent un service de qualité adapté à chaque situation personnelle et familiale.

Répondre aux besoins des collectivités territoriales

Les associations Pact Arim contribuent à la qualité de l'habitat et du cadre de vie par des actions menées pour le compte des collectivités territoriales. Elles participent ainsi aux réflexions et aux opérations relatives aux politiques locales de l'habitat, de solidarité et de développement local.

Accompagner les actions des institutions sociales

Les institutions partenaires de l'habitat, les organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux, trouvent, auprès des associations Pact Arim, les compétences et l'expérience pour réaliser les études et conduire des opérations d'habitat, d'aménagement local et d'insertion.

FNC Pact Arim
27, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris
Tél : 01 42 81 97 70
e.mail : info@pact-arim.org
Site : www.pact-arim.org



Les petits frères des Pauvres Association de gestion des établissements : dignité, fraternité, fidélité

Des valeurs fondamentales

Depuis l'élan donné en 1946 par Armand Marquiset, l'action des petits frères des Pauvres s'inspire, partout où elle est vécue, de valeurs fondamentales :

- la dignité de tout homme et de toute femme quels que soient leur origine, leur situation et leur état physique, psychique ou social.
- la fraternité : les petits frères des Pauvres s'engagent à renouer par des actions concrètes des liens de solidarité rompus ou distendus.
- la fidélité : les petits frères des Pauvres placent leurs actions dans le temps. L'accompagnement peut durer plusieurs années.

Un accompagnement fraternel

Auprès des personnes âgées et des malades

- A domicile

Accompagner les personnes qui souhaitent continuer à vivre chez elles malgré l'isolement et la dépendance : visites à domicile, aide à la vie quotidienne, échanges, appels téléphoniques réguliers.

- En maison de retraite

Accompagner la personne dans ses démarches pour s'installer en hébergement collectif. Les petits frères des Pauvres organisent, dans ce cadre, des contacts intergénérationnels.

- Auprès des personnes malades

Un hôpital plus chaleureux : l'association est présente dans des hôpitaux pour contribuer, en partenariat étroit avec les équipes soignantes, à créer une meilleure qualité de vie pour chacun et pour des personnes en fin de vie.

Lutter contre la précarité

- Une chambre à soi

Le premier pas vers la réinsertion. Les petits frères des Pauvres ont ouvert des lieux d'hébergement provisoire ou d'habitat prolongé où se retissent des solidarités, tels que les foyers logements, les résidences pour 3 mois, les "maisons relais" et aussi 500 appartements indépendants.

- Reconstruire un avenir

En fonction des besoins, les petits frères des Pauvres aident les personnes en grande précarité à bâtir un nouveau projet, à faire valoir leurs droits, à recevoir des soins, à trouver un travail lorsque c'est possible, une source de revenu, un logement stable.

Entreprendre des actions collectives

Les petits frères des Pauvres développent des lieux d'accueil et d'écoute pour les personnes accompagnées, accueillent des personnes en vacances, ou organisent des réveillons festifs et familiaux lors des fêtes de Noël.

Les petits frères des Pauvres - Association de Gestion des Etablissements (PFP-AGE)
4, rue Lechevin – 75011 Paris
Tél. : 01 48 07 53 63
Site : www.petitsfreres.asso.fr



Le réseau Unafo

L'Unafo est une union professionnelle composée de 39 gestionnaires de logements-foyers, de résidences sociales, d'appartements de différentes capacités d'accueil, représentant un millier d'établissements, situés partout en France et logeant 130 000 personnes.

L'Unafo rassemble ses adhérents autour d'une charte qui énonce ses valeurs fondatrices :

- **Autonomie et promotion des personnes**
- **Droit au logement**
- **Droit à la citoyenneté**

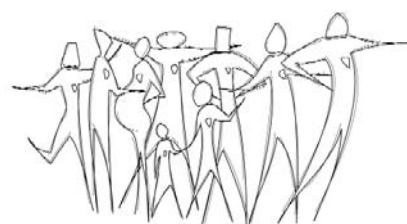
Au quotidien, l'Unafo œuvre afin de mieux connaître et comprendre les besoins des différents publics accueillis (personnes en situation de précarité, demandeurs d'asile, immigrés vieillissants,...) pour adapter les logements et les services aux résidents (réhabilitation des foyers, développement social, insertion dans les villes...) et faire en sorte que les établissements soient mieux reconnus.

Ses missions

- Accompagner les gestionnaires
Connaissance des organismes, des dispositifs et politiques partenariales, proposition de moyens d'expertise, d'actions de formation, d'outils de gestion
- Animer et fédérer le réseau de notre secteur d'activité
Journées thématiques, groupes de travail, journées professionnelles
- Former les professionnels du secteur
Sessions inter ou intra organismes : gestion de projet, gestion locative et locative sociale, bâti et patrimoine, accueil des personnes fragiles psychologiquement... Formation diplômante "Responsable de résidence sociale".
- Capitaliser les connaissances et le savoir-faire des organismes adhérents
Information, documentation, veille technique et juridique (notes documentaires, site Internet)...
- Faire connaître et communiquer
Magazine "action habitat", Lettre-Flash, site Internet
- Etre l'interlocuteur des pouvoirs publics
Informer, représenter, contribuer

Ses adhérents

AATES, AATM, ACPM, ADAIS, ADEF, ADOMA, AFTAM, AFTAR, AGARSP, AGAT, AGEFOH, AGFA, AHMI, AILD, ALAP, ALEOS, ALFA3A, ALFI, ALIF, ALOTRA, ALSA, ALTIC, AMAT, AMLI, ANARF, APAT, API Provence, ARALIS, ARELI, ATE, BLJ, CALD, COATEL, ILES, Le Pélican, Les Deux Rives, Logotel, ODTI, RS Nelson Mandela.





29-31 rue Michel-Ange - 75016 Paris

Tél. 01 40 71 71 10

Fax 01 40 71 71 20

E-mail : contact@unafo.org

www.unafo.org